



24 JAN. 2017

N° 134 / ISLV

DÉLIBÉRATION n° 05/2017 du 18 janvier 2017
Complétant la délibération n° 49/2016 du 05 avril 2016
acceptant la mise à disposition de certains biens à destination de la
communauté de communes Hava'i.

En sa séance du 18 janvier 2017, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 1/CONV/CM/2017 du 12 janvier 2017, sous sa présidence, avec Monsieur Grégoire TUMARAE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 55/2009 du 15 décembre 2009, approuvant la création d'un Budget annexe pour le Service Hydraulique, le Service de la collecte des ordures ménagères et de la Cuisine Centrale ;
- Vu** la délibération n° 22/2010 du 30 mars 2010, approuvant le report à 2011 de la création d'un Budget annexe pour le Service Hydraulique, le Service de la collecte des ordures ménagères et de la Cuisine Centrale ;
- Vu** la délibération n° 49/2016 du 05 avril 2016 acceptant la mise à disposition de certains biens à destination de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** l'instruction M14 ;

Considérant que la création de la communauté de communes HAVA'I a entraîné la mise à disposition des biens du service de collecte et de traitement des Ordures Ménagères et que l'acquisition de ces biens a été subventionnée par le Pays et l'Etat ;

Ouï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1^{er} : d'accepter la mise à disposition des biens suivants :

Imput.	N° Inventaire	Désignation	Bord.	Mdt	Année d'acquis.	Année début	Valeur d'acquis.	Durée Amort.	Dotation	Amort.	Valeur net comptable
21571	2016003	MERCEDES ATEGO 1523 BOM 12 M3	19	39	2016	2017	27 480 000	8			27 480 000
<i>Total 21571</i>							27 480 000		0	0	27 480 000
Total des biens mise à disposition							27 480 000		0	0	27 480 000

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-six (26) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, VAIHO épouse HEITAA Dorita

Deux (02) membres ont donné pouvoir :

MOU SIN Gaéton *a donné pouvoir à* Moeata TAEREA
TEPA Gérard Jean-Marie TEMAURI

Un (01) membre absent :

HOPARA Nano

Le Maire,

Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 26	Acte rendu exécutoire
Votants : 28 dont 02 pouvoirs	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 24 JAN. 2017
Exprimés : 28	et publication ou notification
Votes pour : 28	du 24 JAN. 2017
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	Le Maire, Marcelin LISAN